

## - FICHE D'ACCOMPAGNEMENT - MONTAGE DOSSIER CNDS OPERATION SAVOIR-NAGER 2011

Ce document a pour but de vous accompagner dans les demandes de subventions au titre de la part territoriale du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) concernant l'opération Savoir-Nager 2011.

Il vous est présenté à titre informatif.

Votre dossier CNDS intitulé « Projet Associatif » et la fiche action correspondante devront tenir compte de votre contexte local.

*NB : Certaines informations de ce document font référence à un pilotage territorial. Le cas échéant, il vous suffira simplement d'adapter le contenu de ces items à votre situation.*



### **Thème de l'action :**

Lutte contre les discriminations - Accès à la pratique sportive.

### **Libellé de l'action :**

Incitations à la pratique des activités de baignades, des activités aquatiques et de la natation, des sports nautiques.

### **Contenus et objectifs de l'action :**

Savoir-Nager 2011

L'apprentissage de la natation est indispensable pour assurer sa propre sécurité dans l'eau, pour pratiquer les activités aquatiques et de la natation, pour pratiquer les sports nautiques et pour faciliter l'accès aux pratiques de baignade dans les centres de loisirs notamment.

L'opération "Savoir-Nager", reconduite en 2011 et désormais pilotée par le niveau régional, doit permettre aux jeunes, âgés de 7 à 12 ans, d'accéder à ces apprentissages au cours de la période estivale à coût modéré. Sûres de leur savoir-faire en matière d'apprentissage de la natation, fidèles aux principes des enseignements pluridisciplinaires de la natation abordés dans le cadre de l'Ecole de Natation Française (ENF), les structures de la Fédération Française de Natation mobilisées sur cette opération doivent permettre à celles et ceux qui sont exclus de ces apprentissages (*déficit d'équipement de proximité, absence de cycle de natation scolaire, coût élevé de ces apprentissages,...*) d'assurer leur propre sécurité en milieu aquatique et ainsi d'accéder aux activités aquatiques et nautiques.

Organisés selon un cahier des charges précis, défini par la Fédération Française de Natation, qui garantit la qualité de l'enseignement, ces cycles d'apprentissage prévus sur 15 séances d'une heure répartis sur 3 semaines, à raison d'une séance par jour et de cinq séances par semaine, doivent permettre de mobiliser plusieurs clubs de la région pour permettre l'apprentissage de la natation à plus de 100 jeunes sur le territoire régional au cours de la période estivale.

Opération à caractère social, car mise en œuvre essentiellement au bénéfice des publics traditionnellement exclus des pratiques aquatiques et nautiques, ces stages d'apprentissage sont programmés pour tenter de réduire les inégalités face à l'accès de ces pratiques sportives et éducatives. Cette action doit conforter l'utilité sociale des acteurs de la Fédération Française de Natation auprès de ses partenaires.

### **Public ciblé :**

Public hors club, non licencié.

### **Genre du public :**

Mixte.

**Tranche d'âge :**

7 à 12 ans (*jeunes en âge d'être scolarisés à l'école primaire*).

**Territoire concerné :**

En priorité, les jeunes issus des contrats urbains de cohésion sociale et les jeunes issus des zones rurales renforcées.

**Durée de l'action :**

Période estivale 2011 (*juillet et août principalement*).

**Effectifs concernés par l'action :**

100 jeunes dont, au moins, 50 % issus de territoires reconnus prioritaires.

**Lieux de réalisation et dates de mise en œuvre :**

(*Propre à votre organisation*)

**Mode d'évaluation prévue pour l'action :**

4 indicateurs :

- Nombre de structures mobilisées pour cette action
- Nombre de cycles d'apprentissages proposés
- Nombre de jeunes bénéficiaires de cette action
- Nombre de jeunes issus de territoires reconnus prioritaires bénéficiaires de cette action

**Éducateurs rémunérés intervenants sur l'action :**

Personnels diplômés d'Etat, à jour de leur révision CAEPMNS, dûment déclarés auprès de la DDCS(PP) et titulaires de leur carte professionnelle.

**Budget de l'action :**

*Nous vous invitons à bien valoriser votre budget (bénévolat, temps de montage des dossiers, prospection auprès des centres, inscriptions et traitement, pilotage et coordination, élaboration du bilan, mise à disposition d'équipement, mise à disposition de matériel, communication territoriale et locale, ...); dans la limite du raisonnable.*

Pour 100 personnes bénéficiaires de l'action, réparties sur 10 cycles d'apprentissage complets de 15 x 1h :

CHARGES		PRODUITS	
Identification	Montant	Identification	Montant
Licences / assurances	1500 €	Participation des familles	1500 €
Locations de surface d'eau	2500 €	Participation des collectivités	2500 €
Communication	2500 €	Subvention CNDS 2011	5000 €
Achat de matériel	1500 €	Participation FFN (CO Ministère)	4000 €
Charges et salaires de l'intervenant	9500 €	Participation du comité régional	3500 €
Coordination régionale	2500 €	Participation des clubs	3500 €
	<b>20 000 €</b>		<b>20 000 €</b>

Pour 20 personnes bénéficiaires de l'action, réparties sur 2 cycles d'apprentissage complets de 15 x 1h :

CHARGES		PRODUITS	
Identification	Montant	Identification	Montant
Licences / assurances	300 €	Participation des familles	300 €
Locations de surface d'eau	200 €	Participation des collectivités	200 €
Communication	150 €	Subvention CNDS 2011	850 €
Achat de matériel	200 €	Participation FFN (CO Ministère)	800 €
Charges et salaires de l'intervenant	1350 €	Participation du club	50 €
	<b>2 200 €</b>		<b>2 200 €</b>